



FLEUR PELLERIN
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION

SÉGOLÈNE NEUVILLE
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DES PERSONNES
HANDICAPÉES ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Fleur Pellerin et Ségolène Neuville font le bilan des avancées sur l'accessibilité des personnes handicapées aux arts et à la Culture et renouvellent les ambitions pour 2016-2017

Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication, et Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, auprès de Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales de la Santé et des Droits des femmes, ont présidé, le 27 janvier 2016, la 10^{ème} Commission Nationale Culture-Handicap.

Aux côtés des Ministres et d'Etienne Petitemengin, secrétaire général du Comité interministériel du Handicap, la commission a fait le point sur les avancées enregistrées depuis 2014 et notamment :

- la poursuite de l'amélioration de l'accessibilité des sites internet des établissements culturels,
- l'évolution significative du nombre d'établissements sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication dont les bâtiments sont déjà accessibles ;
- les actions du Centre national du cinéma (CNC) qui a développé des dispositifs de soutien en faveur de l'accessibilité aux œuvres et aux établissements cinématographiques qui portent leurs fruits ;
- l'engagement et les moyens renforcés depuis 2012 en faveur des jeunes en situation de handicap a permis qu'ils bénéficient pleinement d'actions d'éducation artistique et culturelle ;
- l'accès aux écoles d'enseignement supérieur Culture a progressé ;
- une mission type du service civique a été élaborée pour permettre à des jeunes valides de favoriser l'accueil des personnes handicapées dans les établissements culturels ;

La Ministre et la secrétaire d'État ont rappelé leur engagement à ce que les établissements culturels se mobilisent pour accueillir en service civique de nombreux jeunes en situation de handicap et proposé que tous les jeunes en service civique bénéficient d'une formation au handicap organisée en lien avec les associations représentatives des personnes handicapées.

Enfin, la ministre de la Culture et de la Communication a rappelé que le projet de loi relatif à la Liberté de création, à l'architecte au patrimoine intègre pleinement la question de l'accès à la culture des personnes handicapées et notamment améliore l'exception handicap aux droits d'auteurs, en incluant dans la définition des publics bénéficiaires les dyslexiques ou dyspraxiques ; ainsi qu'en favorisant la mutualisation des fichiers numériques des œuvres adaptées aux situations de handicap entre les différentes structures agréées.

Fleur Pellerin et Ségolène Neuville ont surtout renouvelé leurs ambitions pour 2016 et 2017

Priorité à l'accessibilité à l'audiovisuel public

France Télévisions s'est engagé en matière d'accessibilité aux programmes télévisuels avec notamment le déploiement, dès juin 2016, d'un lecteur (player) permettant la mise à disposition, sur la télévision connectée, de l'interprétation de certains programmes en langue des signes française, et dès octobre 2016, de l'accessibilité en langue des signes des journaux d'information de 13h et de 20h.

D'autres mesures importantes ont été annoncées :

- dès qu'un événement justifiera l'interruption des programmes pour la diffusion d'un flash d'info, celui-ci sera traduit en langue des signes;
- la future chaîne d'information en continu inclura l'accessibilité dans ses missions dès son lancement ;
- le débat électoral, notamment de l'entre deux tours de l'élection présidentielle de 2017 sera également désormais traduit en langue des signes.

Enfin, la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), en lien avec la Direction générale des entreprises, mobilisera le secteur professionnel pour que se développe rapidement un décodeur TNT vocalisant.

Des nouvelles ambitions en faveur de l'édition adaptée et du numérique

Une mission conjointe des inspections de la Culture et de la Communication (IGAC) et des Affaires sociales (IGAS) est lancée en vue d'améliorer les activités d'adaptation des œuvres tout en rationalisant les moyens et financements publics qui y sont affectés.

Par ailleurs, pour faire bénéficier aux personnes handicapées tout le potentiel du numérique, Fleur Pellerin et Ségolène Neuville ont annoncé qu'elles mobiliseraient les acteurs des nouvelles technologies, du handicap et les institutions culturelles dans le cadre d'un Hackathon, « Nouvelles technologies/ Culture/Accessibilité Universelle » et que la thématique « Accessibilité-Handicap » sera inscrite dans l'appel à projet « Service numérique culturel innovant » qui sera lancé courant 2016 par le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication.

S'engager en faveur de la formation des professionnels de la culture

L'ensemble des établissements nationaux d'enseignement supérieur d'architecture intègre aujourd'hui un enseignement à l'accessibilité au sein de leurs différents cursus. Une action renforcée sera conduite en formation initiale dans les écoles d'art. Pour développer la formation continue les ateliers de l'accessibilité menée en lien avec les associations représentatives seront pérennisés, de nouveaux guides de la collection Culture Handicap seront publiés en 2016 et des MOOC seront initiés.

« L'accessibilité des arts et de la culture aux personnes en situation de handicap est pour moi un enjeu majeur. Comment pourrait-il en être autrement, quand la première ambition que j'ai donnée à mon Ministère est de rechercher la participation de tous les Français à la vie culturelle ? Cette ambition ne peut s'atteindre que dans la mesure où la vie culturelle même s'efforce de faire une place à chacun. Dans cette démarche d'inclusion, l'absence d'offre adaptée ne peut donc être la règle : elle ne peut être que l'exception. », a salué Fleur Pellerin.

« En proclamant le principe d'accessibilité universelle - c'est-à-dire le droit accordé à toutes et à tous d'accéder à tout - la loi de 2005 a également ouvert aux personnes handicapées l'espace public dans sa totalité, et ce quel que soit leur handicap. Cela implique d'organiser leur pleine participation à la vie de la Cité. Ce principe se caractérise par l'étendue du champ des possibles qu'il ouvre. L'accès à la culture et à l'information y occupe une place d'une importance toute particulière », a déclaré Ségolène Neuville.

Contacts presse :

Ministère Culture et Communication : Tél. 01 40 15 80 03 – service-presse@culture.gouv.fr
Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion : Tél. 01 40 56 50 35 – cab-phe-presse@sante.gouv.fr